

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

-----

L'an deux mille vingt-trois, le **LUNDI 18 SEPTEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 12 septembre 2023.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.  
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme CATTY Christine.  
Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.  
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

---

**Secrétaire de séance** : M. BOULET Guillaume

Fin de la séance : 20h45

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**2023-09-N° 20**

La Communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer (CAPSO), le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, l'Espace socioculturel de la Lys, le Centre communal d'Action sociale et la Ville D'AIRE-SUR-LA-LYS ont convenu de signer une convention de mise à disposition de locaux au sein du Pôle Saint-Jean-Baptiste, visant à contractualiser les pratiques d'usage propre de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, de l'Espace socioculturel de la Lys et du Centre communal d'Action sociale au Pôle Saint Jean-Baptiste.

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur François LERMYTTE - Maire-Adjoint ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1** - D'AGREER les termes des conventions de mise à disposition de locaux au Pôle Saint Jean-Baptiste, à intervenir entre la CAPSO, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, l'Espace socioculturel de la Lys, le Centre communal d'Action sociale, et la Ville D'AIRE-SUR-LA-LYS ;

**ARTICLE 2** - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, ainsi que leurs avenants éventuels et à prendre l'ensemble des démarches rendues nécessaires pour leur application.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX

